



1. Point sur le projet d'intégration d'Eurolacq Entreprises à la communauté de communes de Lacq-Orthez - Présentation juridique par Maître Vidal.
2. Présentation du dispositif des communes nouvelles.
3. Point sur la CDCI du lundi 1er février.
4. Adhésion au groupement de commande pour l'achat du gaz naturel du SDEPA.
5. Point sur fonds de concours de la CCLLO aux communes.
6. Les redevances d'occupation du domaine public.
7. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres).
8. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.

-----

**1. POINT SUR LE PROJET D'INTEGRATION D'EUROLACQ ENTREPRISES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - PRESENTATION JURIDIQUE PAR MAITRE VIDAL**

Dans le cadre d'une mission de contrôle effectuée en 2012 - 2013, la chambre régionale des comptes d'Aquitaine Poitou-Charentes a recommandé à la CCLLO de reconsidérer le dispositif de gestion des pépinières communautaires, de retenir un mode de gestion de cette activité conforme aux dispositions applicables en la matière et, dans l'hypothèse d'une gestion déléguée, de veiller au respect des modalités de dévolution contractuelle.

Le bureau émet un avis favorable à la remunicipalisation de l'activité de l'association Eurolacq entreprises (cela consiste à réintégrer dans les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'activité actuellement exercée par l'association) sur la base d'une cession de son activité.

**2. PRESENTATION DU DISPOSITIF DES COMMUNES NOUVELLES**

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées.

**3. POINT SUR LA CDCI DU LUNDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER**

L'amendement déposé par le président sur la fusion de 6 syndicats d'eau et d'assainissement et la reprise de 15 régies municipales a été repoussé par la commission départementale de coopération intercommunale.

Le bureau prend acte de cette information.

**4. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DU GAZ NATUREL DU SDEPA**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la collectivité a obligation de faire un appel d'offres pour le marché de gaz naturel de l'hôtel de la CCLLO de Mourenx et récemment pour le MIX.

La collectivité n'avait pas répondu positivement aux sollicitations du SDEPA lors des précédents appels à rejoindre leur groupement de commande en 2014 et 2015. Deux

marchés ont été réalisés par la collectivité. Une nouvelle demande est arrivée pour adhérer à ce service à partir de 2017 pour 3 ans.

Après étude des différents contrats (ceux de la CCLO et ceux obtenus auprès du SDEPA), le bureau émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande du SDEPA pour une durée de trois ans.

#### **5. POINT SUR LES FONDS DE CONCOURS 2016 ET 2017 DE LA CCLO AUX COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable au versement en deux fois du montant prévu au BP 2016 pour les fonds de concours aux communes.

#### **6. LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

L'occupation du domaine public par les opérateurs d'électricité, de gaz et de télécommunications donne lieu au paiement de redevances selon des modalités particulières.

En vertu des articles R2333-106 du CGCT, R2333-115 du CGCT et R.20-51 du code des postes et des communications électroniques, ces redevances pour le domaine public routier sont dues à la personne publique gestionnaire de la voie publique. Elles devraient donc revenir à la communauté de communes de Lacq-Orthez puisqu'elle est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Le bureau émet un avis favorable pour instaurer ces redevances en lieu et place des communes membres de la CCLO.

#### **7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHE (APPEL D'OFFRES)**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

#### **8. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT**

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au lot 1 du marché relatif à la location et l'évacuation de bennes, traitement des déchets pour les déchetteries de la Communauté de communes de Lacq, collecte et traitement de déchets spécifiques permettant de prolonger la durée du marché du 7 février 2016 jusqu'au 2 avril 2016 et d'augmenter la rémunération forfaitaire du titulaire.

-----